



## RÉUNION DU SOMMET DE LA TROÏKA DE L'ORGANE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE, DÉFENSE ET SÉCURITÉ DE LA SADC

31 MARS 2011  
LIVINGSTONE (ZAMBIE)

### COMMUNIQUÉ

---

1. Le Sommet de la Troïka de l'Organe des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC s'est réuni au niveau du Sommet à Livingstone (République de Zambie) le 31 mars 2011 afin d'examiner la situation politique et sécuritaire dans la région, en particulier à Madagascar et au Zimbabwe.
2. La réunion s'est déroulée sous la présidence de Son Excellence Rupiah Bwezani Banda, Président de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC et Président de la République de Zambie.
3. Etaient présents à la réunion les chefs d'Etat et de gouvernement suivants :  
  
Pour la Namibie : Son Excellence le Président Hifikepunye Pohamba,  
  
Pour l'Afrique du Sud : Son Excellence le Président Jacob Zuma,  
  
Pour le Mozambique : Son Excellence le Président Emilio Guebuza.
4. Étaient également présents Son Excellence Robert G. Mugabe, Président du Zimbabwe, Son Excellence Morgan Tsvangirai, Premier ministre du Zimbabwe, Son Excellence Arthur Mutambara, Vice-premier ministre du Zimbabwe, le Professeur Welshman Ncube, Président du MCD-M, et le Dr Tomaz Augusto Salomão, Secrétaire exécutif de la SADC.
5. Le Sommet a félicité S.E. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et son parti, le Chama Chama Mapenduza (CCM) pour leur victoire aux élections générales tenues en novembre 2010.

6. Le Sommet s'est rappelé les décisions qu'il avait prises en mars 2009 sur la nécessité urgente de rétablir l'ordre constitutionnel à Madagascar, les a réitérées et s'est engagée de soutenir pleinement les efforts entrepris par l'équipe de médiation de la SADC pour aider le peuple malgache à trouver une issue durable à la crise.
7. Le Sommet a examiné le rapport du Médiateur de la SADC et a noté qu'une feuille de route a été élaborée en vue de ramener le pays à la normalité constitutionnelle.
8. Le Sommet a décidé de recommander la convocation d'urgence d'un Sommet extraordinaire afin d'examiner plus amplement le rapport sur Madagascar.
9. Le Sommet a exhorté tous les acteurs politiques malgaches de rejeter toute violence ou toute menace de recours à la violence durant la transition.
10. Le Sommet s'est engagé à consolider et à protéger les acquis obtenus dans le cadre du processus de médiation et a exhorté tous les partis politiques de coopérer ensemble et de soutenir les travaux de la Médiation de la SADC dans la perspective de la tenue d'élections libres, justes et crédibles.
11. Le Sommet a réitéré la nécessité pour que le dialogue malgacho-malgache continue d'être guidé par les principes de consensus, d'inclusivité et de transparence.
12. Le Sommet a salué S.E. Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique et Médiateur de la SADC à Madagascar pour les efforts qu'il entreprend pour trouver une solution durable à la crise malgache.
13. Abordant la question du Zimbabwe, le Sommet a entendu un rapport sur la situation politique et sécuritaire dans le pays, présenté par le Facilitateur de la SADC, S.E. Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud.
14. Le Sommet a apprécié la franchise avec laquelle le Facilitateur a présenté le rapport.
15. Se rappelant les décisions prises par la SADC sur la mise en œuvre de l'Accord politique global, le Sommet s'est déclaré contrarié des avancées insuffisantes réalisées à cet égard et a exprimé son impatience devant les retards pris dans la mise en œuvre de l'Accord politique global.
16. Le Sommet a noté avec une préoccupation sérieuse la polarisation du climat politique, attestée notamment par la reprise de la violence, les arrestations et les actes d'intimidation au Zimbabwe.
17. Dans ce contexte, le Sommet a adopté les résolutions suivantes :
  - (a) Il faut immédiatement mettre un terme à la violence, à l'intimidation, aux discours de haine, aux actes de harcèlement et à toute autre

forme d'action qui est contraire à la lettre et à l'esprit de l'Accord politique global.

- (b) Toutes les parties prenantes à l'Accord politique global doivent mettre en œuvre toutes les dispositions de ce dernier et instaurer un environnement favorable à la paix, à la sécurité et à la liberté de l'action politique.
  - (c) Le Gouvernement inclusif du Zimbabwe doit conclure toutes les mesures nécessaires à la tenue des élections, et notamment, finaliser l'amendement de la Constitution et le référendum.
  - (d) La SADC doit aider le Zimbabwe à formuler des lignes directrices susceptibles de contribuer à la tenue d'élections pacifiques, libres et justes, conformément aux principes et aux lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques.
  - (e) La Troïka de l'Organe doit nommer une équipe de fonctionnaires chargée de rejoindre l'équipe de facilitation et collaborer avec le Comité conjoint de suivi et de mise en œuvre (JOMIC) afin de veiller au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre de l'Accord politique global. Elle devra élaborer les termes de référence et le calendrier y relatif et soumettre régulièrement des rapports d'avancement, dont le premier sera à présenter au prochain Sommet extraordinaire de la SADC. Le Sommet fera le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique global et entreprendra les actions appropriées à cet égard.
18. La Troïka du Sommet a entériné le rapport du Facilitateur de la SADC sur le dialogue au Zimbabwe et l'a félicité.
19. Se penchant sur les développements survenant sur le Continent au plan politique et sécuritaire, le Sommet s'est déclaré fortement préoccupé de la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire en Côte d'Ivoire, qui a débouché sur l'accroissement du nombre de décès, sur le déplacement des personnes et sur l'influx de réfugiés.
20. Le Sommet a appelé M. Laurent Gbagbo à céder avec effet immédiat le pouvoir à M. Allisane Ouattara, le vainqueur reconnu des élections présidentielles ivoiriennes au plan international, et ce, afin d'éviter toute nouvelle effusion de sang.
21. Abordant les événements se déroulant en Libye, le Sommet a noté avec préoccupation les mesures regrettables prises par certains pays qui vont au-delà de la lettre et de l'esprit de la résolution no. 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne. À cet égard, le Sommet a appelé à l'adhésion à la piste politique qui avait été initiée par l'Union africaine (UA) en faveur de solutions politiques conformes aux résolutions.

22. La Troïka du Sommet a remercié S.E. Rupiah Banda et le Gouvernement et le peuple zambien de leur hospitalité chaleureuse et de l'excellence des dispositions mises en place à l'intention des délégués.

**Livingstone (Zambie)**  
**le 31 mars 2011.**

\*\*\*